



## Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

-----  
**Séance du 11 décembre 2018**

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente.**

*La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h05*

**Etaient présents :**

**C.A.G.B :** ALLEMANN Frédéric ; AVIS André ; BARTHELET Catherine ; BESANÇON Jean-Noël ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CANAL Jacques ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; FELICE Alain ; FALCINELLA Béatrice ; FIETIER Vincent ; JAVAUX Thomas ; LAIDIÉ Franck ; LEGAIN Olivier ; LINDECKER Cédric ; LOPEZ François ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MARESCHAL Claude suppléant de EDME Philippe ; MAURICE Yves ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; RUTKOWSKI Serge ; STHAL Rémi ; THIEBAUT Catherine ; VAN HELLE Gérard

**C.C.L.L :** DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; MONIOTTE Jacques ; QUÉTÉ Gérard ; STADELMANN Jean-Claude ;

**C.C.V.M :**

**Etaient excusés :**

**C.A.G.B :** ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; JACQUIN Denis ; VIGNOT Anne ;

**C.C.L.L :** EDME Philippe ; FAIVRE Sarah ; GROLEAU Colette

**C.C.V.M :** MORALES Roland ;

**Secrétaire de séance :** Yves MAURICE

**Procuration de vote :**

**Mandants :** BOILLON Michel ; MAILLOT Elsa ;

**Mandataires :** DUCRET Sylvain ; BIZE Thibaut ;

## **BUDGET PRIMITIF 2019**

**Rapporteur :** Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Vice-Président

Le Comité syndical a débattu des Orientations Budgétaires 2019 au cours de sa séance du 16 octobre 2018.

La présente proposition de Budget Primitif 2019 repose sur les orientations stratégiques et les projets définis à cette occasion.

L'exercice 2018 n'étant pas clos, les résultats de l'exercice ne seront repris au budget 2019 qu'après le vote du compte administratif 2018, en avril 2019 ; de même, les restes à réaliser (engagements d'investissements non soldés au 31 décembre 2018) seront intégrés au budget via le budget supplémentaire 2019.

Il est rappelé que le SYBERT vote son budget au niveau du chapitre et que la présentation ci-dessous des propositions budgétaires 2019 par activité est une présentation analytique et non réglementaire.

### **I. PRESENTATION SYNTHETIQUE**

Vous trouverez en annexe un tableau présentant, d'une part un rappel du budget 2018 (BP et DMs) et d'autre part, la proposition de BP 2019 par section, dépenses et recettes, par activité et globalement.

Le respect des équilibres par section et globalement est alors vérifié.

### **II. PRESENTATION PAR COMPETENCE**

#### **1. Activité DECHETTERIES (801)**

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT EQUILIBREE 5 299 712 €**

##### **DEPENSES**

Les dépenses de fonctionnement portent principalement sur les coûts liés à l'exploitation des déchetteries :

- les fluides : eau, électricité, carburants, ...
- les achats : fournitures administratives, de petit équipement, vêtements de travail et divers EPI, ...
- l'entretien général : espaces verts, voiries et réseaux, bâtiments, matériels divers, ...
- la maintenance des équipements : extincteurs, vidéoprotection, contrôle des accès, installations électriques, défibrillateurs, ...
- les prestations de services, notamment :
  - o la prise en charge et le traitement des déchets apportés par les usagers ;
  - o la gestion des déchetteries (gestion externalisée de 7 déchetteries, remplacement des agents en régie pendant leurs absences, renforts d'équipe à certaines périodes, ...) ;
  - o la gestion des alertes issues des dispositifs de vidéoprotection et la surveillance des déchetteries ;

Les charges à caractère générale sont estimées à 3 426 400 €.

Les charges de personnel mis à disposition par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon sur cette activité font l'objet de l'application d'une affectation des agents du service mais également d'une inscription au prorata de certains coûts salariaux. Les charges de personnel de l'activité Déchetteries sont estimées à 960 000 €.

Les frais financiers des emprunts liés à l'activité Déchetteries sont estimés à 32 500€ dont 500 € d'intérêts courus non échus.

La section présente également en dépenses une dotation pour risques et charges au titre d'une garantie apportée à TRI sur la signature de 2 contrats d'emprunts pour des travaux, pour 16 668 € et une opération d'ordre, équilibrée en recette d'investissement au titre des dotations aux amortissements pour 628 000 €.

### **RECETTES**

Les contributions des membres d'un montant de 22,51 € par habitant sont réparties entre le financement des compétences Déchetteries (4 206 500 €), Incinération (290 000 €) et ITM (550 000 €)

En effet, il s'agit d'afficher budgétairement le fait que des déchets issus des déchetteries sont traités dans nos propres installations, à savoir l'usine d'incinération et l'ITM, générant des coûts d'exploitation mais pas de recettes.

Ainsi, il est affiché que la contribution Déchetteries à 22,51 € par habitant est affectée *budgétairement* pour partie en recettes des deux activités Incinération et ITM, selon les termes suivants :

- 5 000 t envoyées vers l'ITM à 110 €, soit 550 000 € (soit 2,45 € par habitant)
- 2 000 t envoyées vers l'usine à 149,50 € pour 290 000 € (soit 1,30 € par habitant)
- Restent 4 206 500 €, soit 18,76 € en recettes de contributions de l'activité Déchetterie.

Cette présentation permet de présenter le fonctionnement réel de nos installations entre elles et d'afficher des budgets Incinération équilibré, ITM moins exagérément déficitaire et Déchetteries moins excédentaire (démontrant que nous n'avons pas surdimensionné le tarif Déchetteries) ; cela ne modifie en rien l'équilibre budgétaire global.

Outre les contributions, les autres recettes de fonctionnement sont :

- les ventes de matières et les prestations de services pour 652 000 € ;
- la participation des éco-organismes (ECO-MOBILIER, ECO-DDS, ECOSYSTEMES, ...) pour 240 000,00 €,
- la location d'un emplacement à ORANGE (7 100 €) et le remboursement de frais d'ECO- DDS (12 800 €).

La section présente également en recettes une opération d'ordre liée à l'amortissement et l'étalement des subventions reçues pour 181 312 €. Cette recette est équilibrée en dépenses d'investissement.

### **SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBREE A 1 364 812 €**

#### **DEPENSES**

En 2019, il est proposé les acquisitions d'immobilisations et les travaux suivants :

- Etudes de réaménagement pour les déchetteries de Thoraise (50 000 €), Marchaux (40 000 €) et Ornans (50 000 €) et la phase n°3 de l'étude AUDAB sur l'implantation de déchetteries (4 000 €),
- Une provision pour des acquisitions foncières et leurs frais annexes pour 200 000 €,

- L'aménagement d'une déchetterie provisoire sur Ornans (200 K€),
- Le renouvellement et l'harmonisation de la signalétique sur les déchetteries (80 000 €), le changement du système de vidéoprotection à Placey (14 000 €) et des travaux de réfection des bardages des bâtiments (4 déchetteries) (64 000 €),
- divers matériels courants et équipements : brouettes, diables, vestiaires, réfrigérateurs, fours, pockets de contrôle d'accès, téléphones/fax,...

En fonction des contrats d'emprunt signés à ce jour et affectés à l'activité Déchetteries, le remboursement en capital pour 2019 est estimé à 325 000 €.

### **RECETTES**

Le recours prévisionnel à l'emprunt sur l'activité Déchetteries est calculé après prise en compte des dotations aux amortissements et de l'autofinancement.

## **2. Activité PREVENTION (802)**

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT EQUILIBREE A 258 889 €**

#### **DEPENSES**

- Projets couche lavable 2019 : accompagnement de structures collectives à la mise en place de changes lavables, prêt de kits d'essai, location de kit, achat de changes lavables, formation des professionnels, voyage d'étude pour découvrir une entreprise de location-lavage de changes lavables
- Prestation de gestion-lavage des gobelets réutilisables
- Organisation d'un salon du réemploi et de la réparation lors de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets
- Planification des interventions spécifiques (actions sur les DEEE, concours de piles dans les écoles...)
- Dépenses courantes le fonctionnement du service (achat de brochures, stop pub, matériels pédagogiques, maintenance borne vidéo...)

En termes de charges de personnel, le montant proposé comprend une équipe de 4 personnes en année pleine (dont 3 animatrices) et une répartition de charges transversales (prorata des salaires des agents d'exécution comptable, maintenance, QSE,...).

Les charges de personnel de l'activité Prévention sont estimées à 170 000 €.

### **RECETTES**

La contribution prévention est de 1,12 € HT par habitant en 2019 soit une recette de 251 089 €. Il est prévu la perception de subventions de l'éco-organisme ECO-SYSTEME pour la réalisation d'actions de sensibilisation en faveur de la collecte et du recyclage des DEEE et sur l'opération en faveur des couches lavables et une recette de location de couches lavables)

### **SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBREE A 18 500 €**

#### **DEPENSES**

Il est proposé d'acquérir 17 000 € de couches lavables et des panneaux nécessaires à l'animation.

De plus, il est proposé d'inscrire des crédits provisionnels pour le versement de subventions pour des projets d'écoles « zéro déchets »

### **RECETTES**

Il est prévu la perception d'une subvention de l'ADEME sur l'achat de couches lavables pour 7 500 €.

L'équilibre de la section d'investissement de l'activité Prévention est assuré par les dotations aux amortissements (opérations d'ordre) pour 16 200 € et un recours prévisionnel à l'emprunt sur l'activité Prévention, calculé après prise en compte des dotations aux amortissements et de l'autofinancement.

### **3. Activité VALORISATION ENERGETIQUE / INCINERATION (803)**

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT EQUILIBREE A 8 026 047 €**

##### ***DEPENSES***

Pour l'élaboration de la contribution, les hypothèses suivantes ont été prises (hors TGAP) :

- le tonnage entrant, lui-même dépendant des apports des adhérents et des clients,
- la disponibilité des lignes, elle-même dépendante de l'exploitation de l'UVE et des travaux devant être réalisés. L'année 2019 sera une année particulière puisque la ligne de 2002 connaîtra un arrêt prolongé (6 mois) pour rénovation ;
- des investissements réalisés, financés et amortis par le SYBERT,
- le nouveau contrat de prestation de service d'exploitation,
- du coût de reprise de l'énergie (vapeur) et de la matière (métaux),
- l'efficacité des opérations effectuées directement par le SYBERT (supervision, surveillance),

Outre le nouveau marché global de performance avec l'exploitant de l'usine d'incinération VALXION, le budget de fonctionnement de l'activité Incinération comprend notamment :

- des analyses, un suivi environnemental, la gestion des cartouches AMESA pour un total de 118 000 €,
- le versement de TGAP pour 338 500 €,
- des frais financiers pour 351 000 €, dont le contrat à signé fin 2018 pour financer le crédit de paiement de l'AP-CP sur la modernisation de l'usine d'incinération.

La section présente également en dépenses une opération d'ordre, équilibrée en recette d'investissement au titre des dotations aux amortissements pour 2 274 000 €.

Les charges de personnel de l'activité Incinération sont estimées à 170 000 €, intégrant le recrutement d'un technicien.

##### ***RECETTES***

La contribution proposée pour 2019 est de 149,50 € HT/ tonne.

A ce tarif viendra s'ajouter la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) applicable à toute tonne entrante. Son montant sera fixé par la promulgation de la Loi de Finance votée en décembre 2018 ; il n'est donc pas connu à ce jour. Il est de 6,01 € HT par tonne en 2018. Les contributions sont estimées à 5 307 250 €.

En 2019, dans un souci de maîtriser l'évolution des contributions, il est proposé de surseoir à l'appel à contribution liée à la provision pour la déconstruction des lignes d'incinération construites dans les années 70.

Comme indiqué ci-dessus, dans la partie consacrée à l'activité Déchetterie, en 2019, il est proposé d'affecter une quote-part de la contribution Déchetterie en recette de fonctionnement de l'activité Incinération, pour 290 000 € correspondant à 2 000 tonnes traitées à 149,50 € HT.

Les prestations de services assurées pour des tiers autres que les adhérents et la vente de chaleur, ferrailles et non ferreux sont estimées respectivement à 1 001 650 € et 1 000 000 €.

La section présente également en recettes une opération d'ordre liée à l'amortissement et l'étalement des subventions reçues pour 88 647 €. Cette recette est équilibrée en dépenses d'investissement.

### **SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBREE A 11 715 086 €**

#### ***DEPENSES***

Les investissements de la compétence Incinération, comme évoqués dans les Orientations Budgétaires 2019, comprennent :

- le crédit de paiement 2019 de l'AP-CP consacrée à la modernisation de l'usine d'incinération pour 9,7M€ (en études, équipements et travaux)
- le cautionnement auprès de la CDC au titre des ICPE pour 30 100 €,
- le GER – gros entretien renouvellement – pour 1 486 942 €, montant exceptionnel au titre de la mise en œuvre effective du nouveau contrat global de performance de l'usine.

Le remboursement en capital des emprunts liés à l'activité Incinération est estimé à 1 750 000 €, avec prise en compte du contrat à signer fin 2018 pour financer le CP de l'AP-CP de modernisation de l'usine.

#### ***RECETTES***

Le recours prévisionnel à l'emprunt sur l'activité Incinération est calculé après prise en compte des dotations aux amortissements et de l'autofinancement.

### **4. Activité TRI (804)**

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT EQUILIBREE A 2 891 891 €**

#### ***DEPENSES***

L'activité TRI, à l'instar des autres compétences mais de manière plus accentuée, fait apparaître une structure budgétaire modifiée en raison de la mise en place d'une régie en lieu et place de marchés de prestations de services.

De fait, les charges de personnel passent de 271 200 € à une estimation à 600 000 € et les charges à caractère général baissent de 1 968 519 € au budget 2018 à 1 394 938,90 € au budget 2019.

Les autres dépenses – équivalentes à celles de 2018 - portent sur les frais financiers pour 125 900 € et les indemnités des élus (réparties sur tous les budgets par activité).

Le crédit affecté aux subventions aux deux clubs sportifs, GBDH et ESBF est proposé à 11 000 €.

La section présente également en dépenses une opération d'ordre, équilibrée en recette d'investissement au titre des dotations aux amortissements pour 620 000 €.

#### ***RECETTES***

Comme proposé dans le cadre des Orientations Budgétaires 2019, le tarif TRI est pris en compte dans cette proposition de budget à 135 € HT la tonne.

Les contributions des membres sont donc ainsi estimées à hauteur de 2 100 000 €.

La vente de matières et de prestations de service, ainsi que les mises en balles sont inscrites pour 560 062 € au BP 2019.

La section présente également en recettes une opération d'ordre liée à l'amortissement et l'étalement des subventions reçues pour 21 829 €. Cette recette est équilibrée en dépenses d'investissement.

### **SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBREE A 2 541 596 €**

#### ***DEPENSES***

La section d'investissement de l'activité TRI propose :

- l'achat d'équipement de lutte contre l'incendie, d'un chariot élévateur, de tablettes informatiques (pour les nouveaux agents) et du mobilier pour l'aménagement du local pour les déchets dangereux pour un total de 197 000 €,
- la poursuite de l'amélioration du process et son gros entretien (72 967 €)
- les coûts de maîtrise d'ouvrage déléguée (à la SAIEMB) et les avances sur les travaux d'extension des locaux du Pôle de Valorisation des Déchets pour respectivement 60 800 € et 1 453 000 €. Ces montants devront être actualisés courant 2019 en fonction des appels de fonds effectifs de 2018.

Le remboursement en capital des emprunts liés à l'activité Tri est estimé à 720 000 €.

La provision obligatoire au titre des installations classées à constituer auprès de la CDC est inscrite au BP 2019 pour 16 000 €.

#### ***RECETTES***

Le recours prévisionnel à l'emprunt sur l'activité Tri est calculé après prise en compte des dotations aux amortissements et de l'autofinancement.

### **5. Activité ADMINISTRATION GENERALE (805)**

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT EQUILIBREE A 771 689 €**

##### ***DEPENSES***

L'administration générale couvre les frais de fonctionnement du Pôle Administratif et de la Direction Générale du SYBERT, de la communication institutionnelle, du projet ZDZG et les locaux nécessaires à ces activités, mis à disposition par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Les charges à caractère général sont estimées à 239 050 €, en baisse par rapport à 2018, dont 67 K€ affectés à la communication institutionnelle (dont les trophées pour 12 000 €)

Les charges de personnel de l'activité Administration Générale comprennent celles des agents du Pôle Administratif (hors quote-part des agents d'exécution comptable affectée à chaque activité), du service Communication, du chargé de mission ZDZG et du Directeur du SYBERT ; elles sont estimées à 410 000 €.

De plus, le projet ZDZG est inscrit au budget 2019 au titre du coût salarial du chargé de mission et pour des prestations, équilibré par une subvention de 135 000 € (1<sup>er</sup> versement de la convention de financement sur présentation du rapport de la 1<sup>ère</sup> année)

La section présente également en dépenses une opération d'ordre, équilibrée en recette d'investissement au titre des dotations aux amortissements pour 1 000 €.

##### ***RECETTES***

Outre le financement par subvention du projet ZDZG de 135 000 €, les contributions constituent les recettes de l'administration générale pour 636 689 €.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBREE A 10 000 €**

### ***DEPENSES***

Il est proposé d'inscrire une provision pour de petits équipements et renouvellement de mobiliers et matériels informatiques (10 000 €).

Le recours prévisionnel à l'emprunt sur l'activité Administration Générale est calculé après prise en compte des dotations aux amortissements et de l'autofinancement.

## **6. Activité VALORISATION ORGANIQUE / COMPOSTAGE (807)**

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT EQUILIBREE A 443 935 €**

### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :**

#### ***DEPENSES***

Le fonctionnement de l'activité Compostage en 2019 s'articulera autour de :

- l'achat de composteurs individuels : 400 composteurs (- 40% par rapport à 2017) et 20 lombricomposteurs (stagnation)
- le compostage en pied d'immeuble : suivi des 300 sites en fonctionnement et accompagnement de 30 nouveaux projets
- la gestion de 11 chalets de compostage et analyse du compost extrait
- la réalisation d'une nouvelle signalétique sur les composteurs en pied d'immeuble
- le développement et gestion de la filière co-compostage des déchets verts avec les agriculteurs (organisation des chantiers, suivi qualité des andains, analyse de compost)

La section présente également en dépenses une opération d'ordre, équilibrée en recette d'investissement au titre des dotations aux amortissements pour 68 000 €.

#### ***RECETTES***

Les recettes de fonctionnement comprennent :

- la contribution des membres du SYBERT : 1,55 €/habitant (347 489 €)
- les subventions de l'ADEME relatives à la gestion de proximité des biodéchets (sur le compostage collectif et sur la communication) pour 42 500 €
- les recettes liées aux ventes de composteurs individuels pour 19 400 €
- la vente de composteurs individuels et collectifs
- les subventions de l'ADEME relatives à la gestion de proximité des biodéchets (sur développement du compostage en immeuble et outils de communication)

La section présente également en recettes une opération d'ordre liée à l'amortissement et l'étalement des subventions reçues pour 30 496 €. Cette recette est équilibrée en dépenses d'investissement.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBREE A 43 496 €**

### ***DEPENSES***

La section porte sur des travaux d'aménagement d'une aire de maturation du compost au Pôle de Valorisation des Déchets (3 000 €) et l'achat de 3 composteurs d grande capacité (10 000 €)

### ***RECETTES***

L'équilibre de la section est assuré par les dotations aux amortissements, estimées à 56 000 €, et une subvention de l'ADEME pour le financement des travaux sur les chalets.

En raison d'un autofinancement négatif, il apparaît un recours prévisionnel à l'emprunt.



**7. Activité ITM (808)**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT EQUILIBREE A 800 000 € (1 005 650 € de dépenses mais – 205 650 € d'autofinancement « négatif »)**

***DEPENSES***

Les crédits 2019 concernent des prestations de services, des frais de fonctionnement pour 385 050 € et des charges de personnel pour 400 000 €.

Il est proposé également de tenir compte de divers frais d'entretien et de maintenance du site.

Les frais financiers de l'emprunt affecté à cette activité et lié à la construction de l'ITM sont estimés à 35 100 €.

La section présente également en dépenses une opération d'ordre, équilibrée en recette d'investissement au titre des dotations aux amortissements pour 185 000 €.

Il n'a pas été mis en place de contribution pour financer directement le fonctionnement de l'ITM.

Comme indiqué ci-dessus, dans la partie consacrée à l'activité Déchetterie, en 2019, il est proposé d'affecter une quote-part de la contribution Déchetterie en recette de fonctionnement de l'activité ITM, pour 550 000 € correspondant à 5 000 tonnes traitées à 110 € HT (montant estimé de l'économie de coût de traitement occasionné par la création de l'ITM).

**SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBREE A 119 500 €**

***DEPENSES***

En 2019, il est proposé d'inscrire :

- la charge en capital de l'emprunt mobilisé en 2015 pour les travaux de construction de l'ITM pour 90 000 €,
- une enveloppe pour du matériel technique pour 29 500 €.

**8. Activité Contrat Unique Eco-Emballage / CITEO (809)**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT EQUILIBREE A 3 820 000 €**

Afin de rendre plus lisible le budget du SYBERT, les flux en dépenses et recettes liés au Contrat Unique CITEO, depuis 2017, sont identifiés dans une activité distincte.

En recettes, sont enregistrées les subventions reçues de CITEO et les ventes de matières et en dépenses, les reversements aux adhérents du SYBERT.

Dans l'hypothèse d'une conservation par le SYBERT du bonus versé par CITEO mais une réduction de la contribution TRI corrélativement, le budget de la présente activité 809 est proposé en complet équilibre

**III. EQUILIBRE DE LA PROPOSITION DE BUDGET PRIMITIF 2019.**

Après prise en compte des propositions ci-dessus :

- la section de fonctionnement s'équilibre à 22 312 163 € avec un virement vers la section d'investissement à 27 733,10 €,

- la section d'investissement s'équilibre à 17 194 593 €, avec un recours prévisionnel à l'emprunt de 13 391 559 €, dont 9 700 000 € « fléchés » sur le financement du CP 2019 de l'AP-CP consacré à la modernisation de l'usine d'incinération.

Le montant des amortissements, du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement et des subventions à recevoir constituent les recettes propres du SYBERT ; celles-ci couvrent bien la charge de la dette en capital (2 885 000 €)

#### **IV. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BP 2019**

##### **1. COMPLEMENT SUR LES RESSOURCES HUMAINES DU SYBERT.**

Les charges de personnel, toutes activités confondues, sont estimées à 3 010 000 € soit 13,50% de la section de fonctionnement et 7,90 % du budget global.

Ces charges sont en augmentation – plus de 21% - par rapport au budget 2018, en raison de la mise en place d'une régie en lieu et place de contrats de prestations de services. Le budget 2019 tient compte d'une mise en place et d'une arrivée des nouveaux agents progressives. Cette nouvelle organisation a fait l'objet d'une délibération du SYBERT le 26 juin 2018.

Pour mémoire, en novembre 2018, l'équipe est composée 63 agents, soit 47 permanents et 16 temporaires.

Il est rappelé que les agents du SYBERT sont des agents de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon mis à disposition par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. La convention relative à ces ressources a été renouvelée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

##### **2. STRUCTURE DE LA DETTE / RECOURS PREVISIONNEL A L'EMPRUNT / TRESORERIE**

- encours au 31 décembre 2018 estimé à 17 941 875,04 € (soit 80,03 € par habitant sur la base de 224 186 habitants) *hors emprunt 2018 en cours de négociation (4,45 M€)*
- charges de la dette au budget 2019 :
  - en capital : 2 885 000 €
  - en intérêts : 544 500 €.

**Au 21 novembre 2018**, le montant du recours à l'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget 2018, restes à réaliser compris, n'a pas encore été définitivement arrêté mais il a déjà été acté de passer un contrat pour au moins 4,45 M€ correspondant au besoin de financement du CP2018 de l'AP-CP 2018-01 sur les travaux de modernisation de l'usine d'incinération.

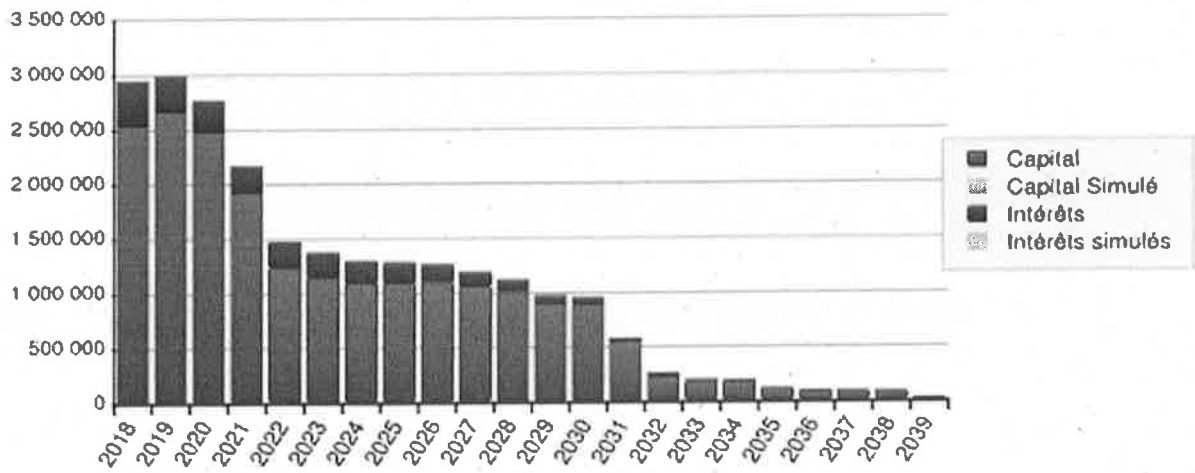
- en l'état actuel des contrats signés par le SYBERT (19 lignes), au 21 novembre 2018 :
  - o Le taux moyen de la dette est 2,15 %
  - La durée de vie résiduelle est 10 ans et 11 mois.
  - La durée de vie moyenne de 5 ans et 7 mois.
  - Le nombre de swaps est de 2

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	11 695 440 €	63,43%	2,97%
Fixe à phase	3 558 333 €	19,30%	0,46%
Variable	3 183 736 €	17,27%	1,02%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>18 437 510 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>2,15%</b>

Prêteur	CRD	% du CRD
SFIL CAFFIL	5 722 979 €	31,04%
SOCIETE GENERALE	4 795 731 €	26,01%
CAISSE D'EPARGNE	3 985 030 €	21,61%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	3 933 771 €	21,34%
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>18 437 510 €</b>	<b>100,00%</b>

Profil d'extinction de la dette.

## Flux de remboursement



## V. Présentation synthétique des données financières

Conformément à l'article L2313-1 du CGCT, le budget doit présenter en annexe des données synthétiques financières de l'établissement public.

**Une présentation est jointe en annexe.**

Le PPIF a fait l'objet d'une présentation et d'un débat lors des Orientations Budgétaires 2019. Le présent budget s'inscrit dans cette prospective 2019-2023.

**A la majorité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le Budget Primitif 2019.**

**En annexes, BP 2019 est présenté, par activité, par section et par chapitre et une synthèse permettant de vérifier l'équilibre budgétaire.**

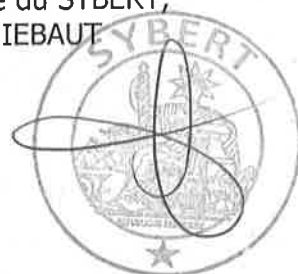
Préfecture du Doubs

Reçu le 20 DEC. 2018



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,  
La Présidente du SYBERT,  
Catherine THIEBAUT



Délibération du Comité Syndical du mardi 11 décembre 2018  
SYBERT (Syndicat Mixte de Besançon et sa Région pour le Traitement des Déchets)

Rapport adopté à la majorité

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0